

Offre de formation

PERFECTIONNEMENT

pour professionnels et gestionnaires



PLAN DE FORMATION

Sécurité civile

Centre de coordination des mesures d'urgence

0,75 unité d'éducation continue

Description

Cette formation est conçue pour permettre l'acquisition de connaissances minimales dans l'opération d'un centre de coordination et donner, aux différents répondants, l'opportunité de travailler ensemble dans un contexte de gestion de situation d'exception.

Objectifs

La formation vise à permettre aux participants de se familiariser avec les procédés et outils pertinents à la mise en place et à la gestion d'un centre de coordination. Le participant apprendra, à l'aide d'exposés, d'ateliers et de mises en situation, à :

- planifier l'aménagement et les outils de gestion de l'information d'un CCU;
- déterminer les besoins en personnel de soutien nécessaire au bon fonctionnement d'un CCU;
- identifier les liens entre les centres de décisions (PC, COUS et CCMU).

Contenu

Cette formation, que nous voulons transférable dans la pratique, comprend les points suivants :

- Bloc 1 - Le centre de coordination (CCU)
 - L'importance d'un tel centre - Le déploiement des ressources municipales - L'arrimage avec l'ORSC - Le déploiement des ressources gouvernementales
- Bloc 2 – Les principes de fonctionnement du centre
 - Les activités d'ordre administratif et opérationnel

- Bloc 3 – Plans d'aménagement
 - 3 modèles différents - Planification des ressources nécessaires - Le CCU de relève - Emplacement stratégique du centre principal et site de relève - Les outils d'une saine gestion - La gestion, la digestion ou l'indigestion de l'information
- Bloc 4 – Gestion globale
 - Des activités inhérentes au CCU – Des finances et de l'administration – Des équipements et de la logistique
 - Les relations interpersonnelles – Les conditions de travail – Les outils pour atténuer les irritants avant, pendant et après le sinistre
- Révision des points clés
- Tour de table et perception des activités à faire dans leur organisation respective
- Évaluation de la journée

Clientèle visée

- Coordonnateur des mesures d'urgence et de sécurité civile
- Responsable de la planification et du fonctionnement de centres de décision
- Chargés de mission (substituts inclus)
- Partenaires externes

Date et lieu de la formation

- À déterminer (8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30)
- CEU de Saint-Félicien, salle à déterminer

Nombre d'heures

7,5 heures

Frais d'inscription (pauses et dîner inclus)

À déterminer plus les taxes applicables

- * 50 \$ de rabais accordé aux diplômés de l'UQAC
- * 50 \$ de rabais accordé aux employés **réguliers** de l'UQAC

Pour un rabais de groupe, communiquez avec nous au 418 545-5011, poste 1212.

Jean-Nicolas Landry

Monsieur Landry a œuvré 25 ans dans le réseau de la santé, volet préhospitalier, dont les 13 dernières années, uniquement aux mesures d'urgence et à la sécurité civile. Il a réalisé des projets d'envergure tels que plan de gestion de crise, plans de relève de centres d'urgence (primaires et secondaires), plans d'intervention (volet général et terrorisme) et programme complet de formation et d'exercices. Monsieur Landry a été membre du Comité aviseur antiterrorisme de Montréal (CAAM) de 1998 à 2004. Lors des neuf dernières années au sein de sa propre entreprise de services-conseils en sécurité civile et en mesures d'urgence, il a réalisé plusieurs mandats pour des organisations fédérales, provinciales, municipales et privées. Monsieur Landry possède un Certificat d'enquête de sécurité et profil de sécurité de niveau II (SECRET) émis par le gouvernement fédéral.



En plus d'agir à titre d'enseignant au programme de sécurité civile au Collège Ahuntsic, il a contribué à la mise à niveau des différentes formations en sécurité civile offertes à l'époque par cet établissement. Fort de cette expérience de plusieurs années dans le domaine des mesures d'urgence et de la sécurité civile, il est reconnu en formation, entre autres pour son dynamisme, son écoute et son respect des niveaux de connaissance au sein des divers groupes rencontrés.

Son expérience est maintenant mise à contribution lors de colloques/congrès en tant qu'animateur – modérateur de conférences touchant les mesures d'urgence et la sécurité civile dans divers domaines, en plus de contribuer à l'élaboration des scénarios lorsque requis.

AVIS AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour s'assurer de l'admissibilité d'une activité de formation aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs, vous devez vous assurer que l'activité respecte les deux critères suivants :

- l'activité doit correspondre à l'un des types d'activités identifiés à l'article 5;
- le contenu de l'activité doit être lié à l'exercice de vos activités professionnelles (article 6).



SI COMPLÉTÉE OU RÉUSSIE,
VOTRE ACTIVITÉ SERA INSCRITE
À VOTRE DOSSIER DE MEMBRE



Centre du savoir sur mesure

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418 545-5011, poste 1212
cesam@uqac.ca
cesam.uqac.ca

NOTE : Attestation de participation : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par le Centre du savoir sur mesure de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.